



Mon propriétaire veut vendre sans passer par moi

Par **Tialeemactine**, le **06/05/2017 à 18:16**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Je suis en location depuis 10 ans et mon propriétaire veut vendre sans me proposer la vente malgré mon droit de préemption que faire
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **06/05/2017 à 18:54**

Bonjour,
Le droit de préemption du locataire n'est pas systématique. La plupart du temps quand un bailleur décide de vendre le logement loué, soit il donne congé à son locataire pour vendre le logement libre et le locataire a le choix entre partir ou rester en achetant le logement, soit il le vend occupé et le locataire n'est pas prioritaire pour l'acheter. Si le logement est vendu loué, il n'y a pas droit de préemption accordé au locataire et le bail continue à courir avec le nouveau propriétaire bailleur. Le nouveau propriétaire doit alors informer le locataire de ses coordonnées et il lui appartiendra de restituer le dépôt de garantie si la location prend fin.

Par **Lag0**, le **06/05/2017 à 19:16**

Bonjour,
Si votre bailleur vend "occupé", c'est à dire avec vous comme locataire "en place", vous n'avez aucun droit de préemption. Votre bailleur n'a même pas à vous avertir qu'il vend. Ce n'est qu'une fois la vente faite, que le nouveau propriétaire doit prendre contact avec vous

pour le changement de versement des loyers.

En revanche, si votre bailleur vous donne congé à l'échéance de votre bail pour cause de vente, ce congé doit être assorti d'une offre d'achat (droit de préemption), sauf s'il vend à un proche (jusqu'au 3ème degré inclus).